

PROGRAMME DE COOPÉRATION 2025-2028 AECID-CEDEAO

TRAVAILLER ENSEMBLE EN AFRIQUE DE L'OUEST
POUR UNE RÉGION PLUS RÉSILIENTE, PLUS IN-
CLUSIVE ET PLUS INTÉGRÉE



Catálogo General de Publicaciones Oficiales: <https://cpage.mpr.gob.es>

Esta publicación ha sido posible gracias a la Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo (AECID).

©De esta edición: Agencia Española de Cooperación Internacional para el Desarrollo

©De los textos: sus autores

© De las imágenes: sus propietarios

NIPO: 109-25-061-7

NIPO en línea: 109-25-062-2

TABLE DES MATIÈRES

SIGLES ET ACRONYMES	5
RÉSUMÉ	7

01

LES BASES DU PROGRAMME	9
1.1 Contexte et historique	9
1.2 Cadre stratégique	9
1.3 Secteurs/domaines de coopération	10
1.3.1 Secteurs prioritaires	10
a. Développement rural, systèmes agroalimentaires durables et sécurité alimentaire.....	10
b. Accès à l'énergie propre	11
c. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles.....	11
1.3.2 Priorités transversales	11
a. Connectivité et infrastructures	11
b. Développement économique inclusif	12
c. Renforcement institutionnel.....	12

02

LES BASES DE LA GESTION	13
2.1 Gouvernance et structure financière	13
2.1.1 Comité de pilotage	13
2.1.2 Comité technique de suivi	14
2.1.3 Financement prévisionnel.....	14
2.2 Suivi et évaluation	14
2.3 Visibilité	15

SIGLES ET ACRONYMES

ACA	Accord de coopération avancée
AECID	Agence espagnole pour la coopération internationale au développement
APD	Aide publique au développement
APIA	Programme d'appui aux politiques inclusives en Afrique subsaharienne
ARAA/RAAF	Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation
CCDG/EGDC	Centre de la CEDEAO pour le développement du genre
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEREEC/ECREEE	Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO
CP	Comité de pilotage
CSF	Cadre stratégique de la Communauté
CTS	Comité technique de suivi
DRE	Direction des Relations Extérieures de la Commission de la CEDEAO
ECOGO	Observatoire du genre de la CEDEAO
ECOWAP	Politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
MAP	Marco de Asociación País/Cadres de partenariat pays
ME	Mémorandum d'entente
OCE	Office de la coopération espagnole
PPDU	Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructures de la CEDEAO
RAO	Bureau régional d'autorisation de la Commission de la CEDEAO
RRSA	Réserve régionale de sécurité alimentaire
SRC	Stratégie régionale sur le climat
UE	Union européenne

RÉSUMÉ

L'Espagne et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) entretiennent une longue et forte histoire de collaboration et de coopération en faveur d'une plus grande intégration régionale et d'un développement prospère et inclusif en Afrique de l'Ouest. L'objectif de ce nouveau Programme de coopération (2025-2028), convenu dans le cadre de la Déclaration d'intention en matière de coopération internationale signée le 12 janvier 2023, est d'établir un cadre général pour la mise en œuvre de plans d'action annuels et sectoriels qui, à leur tour, serviront de base pour l'élaboration de projets et d'initiatives spécifiques à entreprendre au cours d'une période donnée. S'appuyant sur les résultats du travail conjoint de l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement (AECID) et de la CEDEAO au fil des ans, ce programme fixe les priorités conjointes qui guideront les actions de collaboration AECID-CEDEAO à l'avenir. Ces priorités s'inscrivent dans la continuité des lignes de travail existantes, qui visent à renforcer la résilience et la prospérité des peuples de l'Afrique de l'Ouest, à créer des opportunités et à améliorer les conditions de vie des nouvelles générations, appelées à façonner l'avenir de la région. Après avoir réalisé une évaluation stratégique des instruments-cadres et autres documents pertinents de

l'Espagne et de la CEDEAO, et après avoir analysé le travail accompli ces dernières années, trois domaines prioritaires ont été retenus: (1) le développement rural, les systèmes agroalimentaires durables et la sécurité alimentaire; (2) l'accès à l'énergie propre; (3) l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles. En outre, les priorités transversales suivantes ont été définies: la connectivité et les infrastructures; le développement économique inclusif et le renforcement institutionnel.

Une matrice générale de résultats permettra d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs fixés, ainsi que les modalités de suivi et d'évaluation. Cette matrice reflète l'alignement des priorités sectorielles et transversales sur les objectifs et les piliers stratégiques de la Vision 2050 de la CEDEAO et ceux du Plan directeur de la coopération espagnole 2024-2027.

Pour assurer son efficacité et son bon fonctionnement, ce programme de coopération met également en place une nouvelle structure de gouvernance qui s'articule autour d'un Comité de pilotage (CP) et d'un Comité technique de suivi (CTS).

SECTEURS PRIORITAIRES

Développement rural,
systèmes agroalimentaires
durables et sécurité
alimentaire

Accès à une
énergie propre

Égalité entre les sexes et
autonomisation de toutes
les femmes et filles

PRIORITÉS TRANSVERSALES

Connectivité et
infrastructures

Développement
économique inclusif

Renforcement
institutionnel

01

LES BASES DU PROGRAMME

1.1 Contexte et historique

Le solide partenariat existant entre l'AECID et la CEDEAO se traduit par un vaste programme de coopération entre les deux institutions. Ce programme s'appuie sur le mémorandum d'entente (ME) de 2005, qui a ensuite été développé dans la Déclaration d'Abuja de 2009.

Entre la Déclaration d'Abuja de 2009 et 2023, l'Espagne a déboursé la somme de 174,4 millions d'euros en aide publique au développement (APD), répartie entre les secteurs suivants: l'agriculture, le développement rural, la sécurité alimentaire et la nutrition, les infrastructures, les énergies renouvelables, les migrations, le genre et le renforcement institutionnel. Les actions menées dans ces domaines ont été le fruit de la collaboration avec différentes agences spécialisées de la CEDEAO, telles que l'Agence régionale de la CEDEAO pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA/RAAF), l'Unité de préparation et de développement des projets d'infrastructures de la CEDEAO (PPDU), le Centre pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique de la CEDEAO (CERECE/ECRECE), le Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG/EGDC) et les différents départements de la Commission de la CEDEAO (affaires internes; affaires politiques, paix et sécurité; affaires économiques et agriculture; infrastructure, énergie et numérisation; développement humain et affaires sociales).

L'AECID s'investit depuis des années en faveur du renforcement institutionnel de la CEDEAO, en collaborant avec ses agences régionales. Depuis 2022, l'AECID finance directement ces agences afin de travailler

directement avec celles chargées de la mise en œuvre des projets dans les secteurs d'intérêt prioritaire.

Après plus de quinze années de collaboration intense et étroite, le 12 janvier 2023, le ministre espagnol des Affaires étrangères, de l'Union européenne et de la Coopération, et le président de la Commission de la CEDEAO, ont signé à Abuja une Déclaration d'intention en vue de renouveler cette coopération.

1.2 Cadre stratégique

La relation entre l'Espagne et la CEDEAO s'inscrit dans le cadre de la nouvelle Stratégie Espagne-Afrique, adoptée en septembre 2024. Cette stratégie souligne l'importance de l'Afrique de l'Ouest, du Sahel et de ses organisations régionales. Dans le domaine de la coopération, la loi de 2023 sur la Coopération pour le Développement durable et la Solidarité Mondiale et le Plan Directeur de la Coopération espagnole 2024-2027, élèvent l'Afrique de l'Ouest, le Sahel et ses organisations régionales au rang de leurs priorités et identifient des priorités sectorielles et transversales pour la politique de coopération au développement de l'Espagne dans la région, sur le continent et dans le monde.

La coopération espagnole est représentée en Afrique de l'Ouest et au Sahel par l'Office de la coopération espagnole (OCE) pour le Nigeria et la CEDEAO, ainsi que par les OCE du Cap-Vert, du Mali, du Niger et du Sénégal. L'Espagne a signé des accords de coopération bilatérale avec les différents pays, à travers des Cadres de partenariat pays (MAP) et des Accords de coopération avancée (ACA).

En 2022, la Commission de la CEDEAO a publié sa nouvelle stratégie, Vision 2050. Le présent programme vise en définitive à soutenir l'architecture de la stratégie Vision 2050 de la CEDEAO afin de créer une communauté de peuples pleinement intégrée, vivant dans une région pacifique et prospère, dotée d'institutions fortes et respectueuses des droits fondamentaux et des libertés, et engagées en faveur d'un développement inclusif et durable. À cette fin, l'AECID et la CEDEAO continueront d'intensifier leur collaboration à travers des projets et des actions qui seront mis en œuvre par les différentes agences et institutions de la CEDEAO.

En outre, les objectifs stratégiques énoncés dans le Cadre stratégique de la Communauté (CSF) 2022-2026, élaboré par la Commission de la CEDEAO et connu sous le nom de 4x4, ont été publiés en 2022. Ces objectifs sont au nombre de quatre: i) la promotion de la paix et de la sécurité à l'échelle régionale; ii) le renforcement de l'intégration; iii) la bonne gouvernance; iv) le développement inclusif et durable. Deux facteurs clés ont également été identifiés: -i) des institutions compétentes et ii) des partenariats équitables.

De plus, la Commission de la CEDEAO a développé un certain nombre de politiques et de stratégies sectorielles qui ont contribué à l'élaboration du présent document. En particulier, la Stratégie régionale sur le climat (SRC) de la Commission de la CEDEAO, le Plan stratégique 2023-2027 du CERECE/ECREEE, le protocole sur la libre circulation des personnes, le Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 (ECOWAP), le Plan directeur ARAA/RAAF 2021-2025, la Stratégie du CCDG/EGDC pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles 2023-2027, la mise

en place de l'Observatoire du genre de la CEDEAO (ECOGO) et le Plan directeur des infrastructures régionales de la CEDEAO 2020-2045.

Enfin, l'expérience de l'AECID et de la CEDEAO dans le cadre des interventions financées par des fonds européens a mis en évidence la nature stratégique de cette alliance, tout en positionnant ces deux entités comme des acteurs clés dans la collaboration avec l'UE.

1.3 Secteurs/domaines de coopération

Les leçons apprises au fil des ans, les défis auxquels la région est confrontée et le cadre juridique dans lequel s'inscrit la collaboration AECID-CEDEAO ont permis de dégager les trois secteurs prioritaires et les priorités transversales suivants.

1.3.1 Secteurs prioritaires

a. Développement rural, systèmes agroalimentaires durables et sécurité alimentaire

Depuis sa création, l'AECID entretient une collaboration étroite et fructueuse avec l'Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA/RAAF). Elle a notamment contribué à la mise en œuvre de la politique agricole régionale et au développement de la Agence régionale pour l'agriculture et l'alimentation (ARAA/RAAF), en aidant spécifiquement l'ARAA/RAAF à développer des outils, des processus et des capacités afin d'éclairer la prise de décision en cas de crise alimentaire.



Dans l'optique de la révision par la CEDEAO de la Politique agricole de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (ECOWAP) en 2025, l'AECID soutiendra l'ARAA/RAAF dans la promotion de systèmes alimentaires durables et inclusifs propres à protéger l'environnement, à garantir une alimentation saine et à préserver les moyens de subsistance des agriculteurs. A cette fin, l'AECID et l'ARAA/RAAF veilleront en particulier à :

- Consolider le soutien de l'AECID au Programme régional d'appui aux filets nationaux de sécurité sociale en Afrique de l'Ouest à travers un programme pluriannuel de cantines scolaires, entre autres;
- Étendre la portée du mécanisme de la Réserve régionale.

b. Accès à l'énergie propre

L'AECID soutient le CEREEC/ECREEE depuis sa création en 2010. La contribution de l'AECID au CEREEC/ECREEE permettra de faire avancer les initiatives mises en place dans le cadre du plan stratégique du Centre, qui donne la priorité aux interventions d'économie circulaire et au nexus eau-énergie-alimentation, y compris la coordination interinstitutionnelle nécessaire, ainsi qu'à la promotion de modèles de cuisson propres. D'autres domaines clés de soutien seront l'accès aux énergies renouvelables pour les communautés rurales, le développement de formes innovantes d'énergie renouvelable et le soutien aux mini-centrales hydrauliques. Ces interventions visent à renforcer la résilience des communautés agricoles (agriculture, pêche et élevage) grâce à des solutions énergétiques telles que les pompes à eau solaires, les chaînes de froid (conservation) et les solutions de cuisson propres.



c. Égalité des genres et autonomisation des femmes et des filles

La collaboration de l'AECID avec différentes agences de la CEDEAO, telles que l'ARAA/RAAF et le CEREEC/ECREEE et l'expérience acquise ont mis en évidence la nécessité d'harmoniser le travail sur l'intégration de l'approche genre au sein des institutions régionales. Il a donc été décidé de renforcer le travail du Centre de la CEDEAO pour le développement du genre (CCDG/EGDC), y compris dans le domaine des ressources humaines. Dans les années à venir, l'AECID continuera à travailler en étroite collaboration avec le Centre par le biais d'actions visant à intégrer l'approche genre dans toutes les institutions de la CEDEAO et dans toutes leurs interventions, ainsi qu'en soutenant des programmes liés à la santé reproductive (par exemple, le programme de prévention de la fistule obstétricale), à la numérisation (par exemple, en promouvant la plateforme 50 millions de femmes africaines ont la parole) et en encourageant la participation des femmes au dialogue communautaire.

1.3.2 Priorités transversales

a. Connectivité et infrastructures

Dans la Déclaration d'Abuja de 2009, l'Espagne s'est engagée à soutenir la création de PPDU de la Commission de la CEDEAO et à contribuer à la mise en œuvre du Plan de développement des infrastructures régionales de la CEDEAO. Ce plan se décline en 201 projets répartis dans quatre secteurs clés: le transport, l'énergie, les technologies de l'information et de la communication, et la libéralisation du commerce. Une révision de l'application de ce plan directeur est prévue l'année prochaine. En outre, le PPDU est sur



le point de finaliser son Plan d'affaires stratégique 2025-2029, dont le contenu servira de base de discussion pour la définition des domaines spécifiques de collaboration avec l'AECID. Cette collaboration devrait inclure des activités de formation continue et de renforcement des capacités pour les États membres de la CEDEAO, une assistance technique au PPDU et un financement conjoint des activités de préparation des projets.

b. Développement économique inclusif

L'AECID est fermement attachée à la promotion de partenariats multipartites impliquant la société civile, les administrations publiques, le secteur privé et les organisations internationales, afin de favoriser le développement inclusif et les droits socio-économiques. Une priorité clé dans tous les secteurs du programme sera la création d'emplois de qualité et d'opportunités économiques pour les femmes et les jeunes dans les différents États membres de la CEDEAO. Cette approche transversale permet de s'attaquer aux causes profondes des migrations et de maximiser l'impact positif de celles-ci sur les pays et les communautés. L'AECID et la CEDEAO encourageront les initiatives visant à favoriser la création d'opportunités économiques et d'emplois pour les femmes et les jeunes. Dans cette perspective, l'Espagne s'est engagée, dans la Déclaration conjointe d'Abuja, à promouvoir le Fonds Espagne-CEDEAO pour la migration et le développement afin de soutenir la Commission et les États membres dans le développement et la mise en œuvre de l'approche commune de la CEDEAO sur la migration. En outre, le Programme d'appui aux politiques inclusives en Afrique subsaharienne (APIA) de l'AECID a financé un projet régional d'appui à l'élaboration de plans d'action nationaux pour l'emploi des

jeunes dans plusieurs États membres de la CEDEAO, concrètement au Cap-Vert, au Sénégal, au Mali, au Niger et au Nigéria. Dans les années à venir, l'AECID continuera à promouvoir l'autonomisation des groupes vulnérables (les jeunes, en particulier les femmes jeunes, et les populations déplacées) et à soutenir l'insertion professionnelle et la formation technique par le biais des actions prévues dans les trois secteurs prioritaires mentionnés. .

c. Renforcement institutionnel

L'AECID, par l'intermédiaire de l'OCE au Nigeria et pour la CEDEAO, a accompagné plusieurs institutions et agences spécialisées de la CEDEAO dans leurs efforts constants pour renforcer leurs capacités publiques et de gestion.

Dans les années à venir, l'AECID continuera à promouvoir le renforcement des capacités des agences publiques. Elle contribuera ainsi à mettre en œuvre les politiques régionales prioritaires, à améliorer l'alignement et les synergies entre les donateurs et à faciliter la mise en place des mécanismes institutionnels nécessaires pour garantir la mise en œuvre de ces politiques et le développement des agences de la CEDEAO en soulignant leur pertinence.



02

LES BASES DE LA GESTION

2.1 Gouvernance et structure financière

2.1.1 Comité de pilotage (CP)

Le CP sera composé de représentants de l'AECID et de la CEDEAO et présidé conjointement par le directeur de l'AECID et le président de la CEDEAO ou les personnes désignées par ceux-ci. L'AECID sera également représentée par la directrice de la Coopération avec l'Afrique, le Monde arabe et l'Asie, par l'ambassa-

teur d'Espagne au Nigeria et par le coordinateur général de la OCE auprès de la CEDEAO. Du côté de la CEDEAO, le directeur des Relations extérieures de la Commission sera également présent. Ce comité sera chargé de piloter la mise en œuvre globale du programme et de prendre les décisions stratégiques. Il supervisera le programme dans son ensemble, identifiera les bonnes pratiques, formulera des recommandations et, le cas échéant, procédera à des réorientations stratégiques. Il s'occupera également des aspects liés à la gestion financière du programme et assurera le suivi du plan de décaissement.



Le CP tiendra des réunions en présentiel au moins une fois par an, mais peut tenir des réunions supplémentaires en ligne à la demande des parties. Avant leurs réunions annuelles, l'AECID et la CEDEAO prépareront un rapport de suivi annuel portant sur la période précédente, dans lequel seront analysés les progrès réalisés par rapport aux résultats escomptés et aux indicateurs de développement établis. Ce rapport ainsi que le plan d'action pour la période suivante sont approuvés lors de la réunion annuelle.

2.1.2 Comité technique de suivi (CTS)

Le CTS est l'organe de coordination et de supervision du programme. Il assurera le suivi du programme et de ses résultats, et identifiera les événements imprévus ou les obstacles susceptibles d'avoir un impact sur la mise en œuvre de l'intervention. Ce comité sera coprésidé par le directeur des relations extérieures (ou la personne le représentant) et par la directrice adjointe la Coopération avec l'Afrique subsaharienne (ou le coordinateur général de l'OCE au Nigeria et pour la CEDEAO). Du côté de la CEDEAO, ce comité sera composé de représentants de la DRE, et de représentants des départements, directions et agences spécialisées bénéficiaires. L'ambassade d'Espagne au Nigeria et l'AECID y seront également représentées. Ses réunions se tiendront sur une base annuelle, en format présentiel ou virtuel. D'autres réunions pourront être organisées lorsque les deux parties le jugeront nécessaire.

Les contributions de l'AECID incluront une envelop-

pe destinée à financer le recrutement d'un conseiller technique en renforcement institutionnel pour la DRE de la CEDEAO. Ce conseiller contribuera, entre autres, à la mise en œuvre des aspects stratégiques, opérationnels et techniques liés aux programmes financés par l'Agence espagnole pour la coopération internationale au développement et aidera à la préparation du comité technique de suivi.

2.1.3 Financement prévisionnel

Le montant prévisionnel du financement du programme pour la période 2025-2028 s'élève à 16 millions d'euros. La contribution qui sera réellement versée chaque année dépendra des dotations budgétaires générales de l'AECID et de l'état d'avancement du programme.

2.2 Suivi et évaluation

Les principaux outils de suivi du programme seront la matrice du programme et les plans d'action périodiques. L'état d'avancement du programme sera donc rigoureusement surveillé par rapport aux résultats escomptés et aux objectifs définis. Le suivi et la supervision seront adaptés à la dimension et à la complexité de l'intervention. Les décisions adoptées seront fonction de l'évolution de l'intervention et des imprévus éventuels.



L'exercice de suivi et d'évaluation contribuera également à renforcer la capacité institutionnelle de la CEDEAO et facilitera l'identification des enseignements tirés et la reproduction des bonnes pratiques. Ces bonnes pratiques seront consignées dans le rapport externe d'évaluation intermédiaire et final.

La CEDEAO élaborera des rapports financiers et narratifs annuels qui seront ensuite soumis au CTS et au CP.

En outre, les institutions ou les agences spécialisées de la CEDEAO concernées par le présent programme de coopération devront, conformément aux mémorandums d'entente en matière de coopération, à caractère contraignant, rendre compte à l'AECID de la mise en œuvre des projets/plans d'action des différentes lignes de financement, sur une base annuelle et à la conclusion de chaque action. Elles devront rédiger des rapports narratifs et financiers, ainsi qu'un rapport final. Tous ces rapports seront pris en compte par les comités susmentionnés aux fins du suivi du programme de coopération dans son ensemble.

Les ambassades espagnoles et les OCE présents dans les pays membres de la CEDEAO participeront au processus et appuieront la mise en œuvre et le suivi des actions du programme dans chaque pays, ce qui leur permettra d'identifier les éventuelles complémentarités et synergies avec d'autres actions et projets espagnols de coopération et intégrer les co-

laborations possibles avec d'autres acteurs de la coopération espagnole (institutions académiques et centres de recherche).

2.3 Visibilité

L'AECID et la CEDEAO chercheront le meilleur moyen de garantir la visibilité de leur collaboration et de leurs programmes de travail. Les deux parties s'efforceront d'assurer, par leurs propres moyens, la compréhension des activités parmi leurs bénéficiaires et de promouvoir la collaboration et la participation d'autres acteurs et partenaires ayant des programmes similaires.

Dans un délai d'un an, une stratégie de communication globale sera élaborée et approuvée dans le cadre du CTS. Cette stratégie comprendra des objectifs clairs et des lignes directrices pratiques afin d'assurer la plus grande efficacité des canaux de communication utilisés et de dégager des synergies avec les plans de communication déjà en place, et ce avec l'appui de la Cellule de coordination des partenaires au développement de la CEDEAO (anciennement Unité d'appui à l'Ordonnateur régional/RAO Support Cell).





MINISTERIO
DE ASUNTOS EXTERIORES, UNIÓN EUROPEA
Y COOPERACIÓN



cooperación
española